

COMMISSION D'URBANISME

Préavis n° 01/19 relatif à la modification des termes d'un droit distinct et permanent DDP sur la parcelle No 121,

Au Conseil Communal de Bassins,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 4 février avec les membres de la Municipalité pour prendre connaissance du préavis municipal 01/19, puis le 5 mars afin de rédiger le présent rapport.

Membres présents de la commission : Alain Galois, Carine Gex, Gerald Ernst, Guillaume Hayoz, Nathalie Badertscher, Stéphane Meier

Membres de la municipalité présents le 04 février 2019, Mmes Maria Krasnova, Katia Gashi, MM. Didier Lohri, Alexander Pacozzi ainsi que M. Amaury Annen, garde-forestier et Mme Nathalie Angeloz, secrétaire communale.
Excusé : M. Lorenzo Merlenti

La commission d'urbanisme juge que ce projet de modification du DDP précité n'est pas adéquat pour notre Commune pour les raisons suivantes:

- Le quartier dans lequel est situé le DDP a évolué dans la direction d'un quartier résidentiel depuis le DDP original de 2006. De nombreuses habitations ont été construites en bordure. Il n'est pas souhaitable que ce quartier se transforme progressivement en zone économique et/ou industrielle. En effet, outre les nuisances sonores et celles liées au trafic que ce projet engendrera, il occasionnera aussi une atteinte certaine et définitive à la conservation du paysage, et donc de notre patrimoine.
- Le Canton et la Confédération et les citoyens de bassins ayant récemment participé financièrement à la revitalisation du ruisseau des Plattets, la commission pense qu'il n'est pas cohérent ensuite de transformer la zone en surface économique et/ou industrielle. La commission se demande par ailleurs si une consultation de la Direction Générale de l'Environnement a été préalablement effectuée.
- Le croisement de véhicules sur la Route des Montagnes est souvent laborieux lors d'épisodes de neige. L'acceptation d'un tel projet occasionnera davantage de trafic, notamment de véhicules mi-lourds et lourds. Au vu de la situation actuelle précaire où le « trottoir » consiste en un marquage jaune empiétant sur la chaussée, il est fort probable qu'un élargissement de la Route des Montagnes doive être à terme envisagé. In fine, d'importantes dépenses devront donc être engagées, ce qui ne va pas améliorer la situation financière de notre commune.
- Pour terminer, la commission considère qu'il est nécessaire de conserver ce terrain pour des activités cohérentes avec la nature de ce nouveau quartier. Par ailleurs, cette parcelle se trouvant à proximité de la limite naturelle du District Franc Fédéral, il serait opportun de la maintenir en l'état afin qu'elle puisse remplir une fonction de zone tampon entre le District Franc et les dernières habitations du village.

Conclusion :

Pour ces différentes raisons, la Commission vous recommande à l'unanimité de refuser le préavis n° 01/19, en votant NON à la question posée par le Président.

Bassins, le 5 mars 2019

Pour la Commission d'urbanisme:

Président : Stéphane Meier



Membres : Nathalie Badertscher



Alain Galois



Gerald Ernst



Carine Gex



Guillaume Hayoz